



GRAVÉ DANS MON CŒUR.

Charte d'utilisation de la marque Valais Entreprise.

Cette charte fixe le cadre d'une intégration de la marque Valais Entreprise dans les supports de communication **institutionnelle** des entreprises et organisations autorisées.

1. Entreprises et organisations autorisées

Une organisation souhaitant arborer la marque Valais Entreprise dispose de deux possibilités :

- L'attribution de la « marque Valais Entreprise »
- La certification « Valais excellence »

Le processus d'attribution de la « **marque Valais Entreprise** » est décrit sur ce [lien](#). L'attribution de la marque repose sur une auto-évaluation de l'entreprise, basée sur 23 critères de durabilité et sur un coaching en entreprise. En fonction du résultat de l'auto-évaluation et du rapport du coach, le conseil stratégique de la marque décide de l'attribution de la « marque Valais Entreprise » à l'entreprise en question.

Le processus de certification « **Valais excellence** » quant à lui est décrit dans le règlement du label Valais excellence disponible sur ce [lien](#). L'attribution de ce label repose soit sur une certification de l'organisation aux normes ISO 9001 et 14001, ainsi que sur l'analyse de critères sociaux et locaux définis par le label, soit sur une certification de l'organisation basée sur l'évaluation de 43 critères en lien avec la durabilité. Les organisations labellisées doivent avoir leur siège social en Valais et respecter les valeurs du label.

NB : Les caves et domaines viticoles ne peuvent adhérer à la charte *marque Valais Entreprise* que s'ils disposent d'au minimum un vin certifié par le label *marque Valais*.

2. La marque Valais®.

La marque Valais® est un signe de reconnaissance attribué à la région elle-même, à des prestations et à des produits valaisans de qualité ainsi qu'à des entreprises et organisations citoyennes. La

mission de la marque est de développer une dynamique favorisant l'interprétation moderne des valeurs traditionnelles et culturelles de ce canton.

La marque Valais® est une marque multisectorielle ayant pour ambition de promouvoir le Valais auprès des consommateurs et des hôtes. Par la marque Valais®, le consommateur doit avoir la certitude d'acheter et de consommer un produit/service de qualité mais qui, en plus, provient d'une entreprise soucieuse du respect de l'environnement et de l'éthique sociale.

La marque Valais® repose sur cinq valeurs fondamentales :

- L'humain : un caractère bien trempé, honnête et authentique, avec un sens aigu de la vie communautaire
- L'excellence : un engagement total pour une qualité durable s'exprimant dans tous les produits et toutes les prestations
- Le mouvement : la soif de liberté, l'évolution et le progrès dynamique
- Le bien-être : le plaisir de profiter pleinement et avec humour de la qualité de vie, la joie de vivre
- L'authenticité : une nature et un environnement uniques, purs et magnifiques

La marque Valais Entreprise :

La marque Valais Entreprise se base sur les principes de l'économie positive, qui incite les entreprises à améliorer la qualité et la durabilité de leur environnement économique, écologique et social, afin de créer des services utiles à la collectivité présente et future.

Le logotype de la marque Valais Entreprise



3. Principes applicables

3.1 La charte d'utilisation de la marque Valais Entreprise

La charte a pour objectif d'établir les conditions dans lesquelles l'utilisateur s'engage à utiliser la marque Valais Entreprise selon le guide de la marque (cf. point 3.2) et à respecter les valeurs centrales de la marque Valais® (cf. point 2.)

3.2 Le guide de marque et les logos

Le respect total de la charte graphique de la marque Valais®, consignée dans le guide de marque Valais®, est l'élément central de l'utilisation de la marque Valais Entreprise. Le guide de marque est un outil pédagogique dont l'ambition est de familiariser les utilisateurs avec la marque Valais®. Il explique les ambitions, le mode d'emploi et les outils que la marque met à disposition. Le guide pour la marque Valais Entreprise et les logos concernés sont disponibles sur ce [lien](#).

3.3 Ayants droit ; les conditions de la titularité et de l'habilitation à utiliser la marque

Pour utiliser la marque Valais Entreprise, l'entreprise doit souscrire à la *charte d'utilisation* et être mentionnée sur la liste des ayants droit (cf. point 1.). Les entreprises adhérant à la charte d'utilisation de la marque Valais Entreprise sont habilitées à utiliser la marque selon les conditions du guide de la marque.

3.4 Processus & étapes de validation

Afin de garantir des processus de travail aussi fluides que possible, Valais/Wallis Promotion (VWP), en tant que gestionnaire de la marque Valais®, est associé aux étapes de l'intégration de la marque Valais Entreprise dans les supports de communication institutionnels des entreprises et organisations autorisées.

Étapes de validation

1. Retour de la charte d'utilisation dûment signée par l'entreprise à VWP.
2. Validation de l'autorisation par VWP et intégration de l'entreprise dans la liste des entreprises autorisées sur la page web du projet.
3. Envoi en validation des supports de communication par l'entreprise à VWP.
4. Validation de l'intégration de la marque Valais Entreprise par VWP.

Ces étapes de validation doivent être respectées afin d'éviter que des non-conformités ne soient identifiées alors que les processus de production sont déjà avancés. Les étapes de validation doivent tenir compte d'un délai de réponse raisonnable :

- 1-2 jours ouvrés pour les visuels, annonces, flyers, etc.
- 3-5 jours ouvrés pour les brochures ou autres outils de communication d'envergure.

VWP se réserve le droit de demander les modifications nécessaires si les réalisations ne sont pas conformes au guide de la marque Valais®, y compris en ce qui concerne l'utilisation de celle-ci sur des plateformes en ligne. VWP a également le droit d'exiger l'arrêt de la diffusion d'éléments non conformes s'ils n'ont pas été soumis à validation dans les délais utiles ou s'ils ont été produits et diffusés différemment que sur le document soumis à validation.

Ainsi fait à Sion, le _____

Entreprise _____

Nom Prénom _____

Fonction _____

Signature _____

Valais/Wallis Promotion



Raphaël Favre

Directeur Brand Activation



Corentin Kunkel

Head of Brand & Quality

Charte d'utilisation à signer et retourner par mail à marque@valais.ch ou par courrier postal à Valais/Wallis Promotion, Av. de Tourbillon 11, 1950 Sion